

---

**From:** Melanie PRAT [sncepm@orange.fr]  
**Sent:** vendredi 27 novembre 2009 14:35  
**To:** MARE CFP CONSULTATION  
**Subject:** consultation livrevert

Le Syndicat National des Chefs d'Entreprise à la Pêche Maritime, identifié au Registre des représentants d'intérêts à la Commission européenne sous le numéro d'identification 2653862673-57 entend réagir au Livre Vert proposé par la Commission portant réforme de la Politique Commune des Pêches de la façon suivante :

### Réponse SCEP au livre vert

Le constat proposé par le livre vert se veut alarmant pour susciter le débat d'idées. Cependant, il est trop généraliste quant à son analyse d'échec de l'actuelle Politique Commune des Pêches.

Quelques exemples:

- ❑ la gestion actuelle des quotas et de la stabilité relative a fortement incité la flotte française à casser des navires. Or, remettre en cause la stabilité relative serait perdre le crédit acquis sur l'enveloppe de quotas par la destruction de ces navires. C'est pourquoi, l'affirmation du caractère général de la surcapacité des flottilles est disproportionnée. Les situations sont différentes selon les États et les stocks. Nous entendons qu'il soit pris acte de la saine gestion française de la capacité de la plupart de nos flottilles.
- ❑ De la même façon, nous ne partageons pas le constat du faible respect de la réglementation par le secteur professionnel et sa tutelle administrative ou politique: les efforts de la pêche française sur le positionnement par satellite ou le traitement des statistiques de captures sont réels. La rigueur des contrôles, ainsi que les peines administratives ou contentieuses qui ont pu en découler, ne laissent présager aucun dysfonctionnement.

Plusieurs points ont retenu notre attention à la lecture du Livre Vert:

- Nous sommes affligés que les questions sociales et de sécurité soient absentes du document de la commission européenne. La concurrence entre les États membres est forcément faussée du fait des différences quant au salaire minimum ou à la protection sociale en Europe. Le choix français de modernité sociale handicape nos entreprises face à la libéralisation des échanges et au dumping dans certains États de la communauté.

L'âge de la flotte est un facteur aggravant en terme de

- conditions de vie et de travail à bord des navires;
- de coût d'entretien des navires;
- de faibles possibilités d'innovations techniques afin d'obtenir des économies d'énergie
- et pour des questions de sécurité évidentes.

- Le LV encourage le système des QIT pour parvenir au Rendement Maximum Durable en 2015. Ce souhait ne peut être partagé car aucun État ayant adopté le système des QIT ne peut démontrer d'effets réellement positifs sur la ressource. Leur mise en place est d'autant plus néfaste aux yeux de la profession qu'elle génère un système de spéculation et de concentration des entreprises signant l'arrêt de mort de la pêche artisanale.

Une mesure simple qui contribuerait à la durabilité du secteur serait d'instaurer le départ des quotas annuels après la période de fraie (environ en avril). Cela aurait pour conséquence, le cas échéant, de fermer les quotas consommés au moment où les espèces se rassemblent pour frayer.

La gestion des quotas de manière collective et concertée par le biais des Organisations de Producteurs, par contre, a montré son efficacité sur plusieurs stocks. Il serait d'autre part intéressant de mettre en avant les bonnes pratiques initiées par la profession.

Par ailleurs, il semble plus que jamais nécessaire que les professionnels de la pêche participent et soient co-experts en matière de suivi de l'état des stocks. Leur connaissance empirique doit mieux être prise en compte.

- Une différenciation de la pêche au large et de la pêche artisanale s'avère nécessaire. En ce sens, nous retenons l'acception française de la pêche artisanale et demandons sa généralisation au niveau européen; non pour opposer deux types de pêche mais pour montrer leur complémentarité et la richesse de la polyvalence des pêches françaises. Par contre, nous sommes inquiets du développement désordonné de la pêche récréative.

La question de la réservation de la zone des 12 milles aux navires côtiers artisans ne peut être abordée à l'échelle de l'Europe, mais par une gestion locale, au plus près des acteurs concernés, pêcherie par pêcherie.

Nous renouvelons notre demande d'analyse impartiale des conséquences de la pêche minotière sur la ressource halieutique et le biotope. 25% des 100 millions de tonnes pêchées relèvent de la pêche minotière, sans réel encadrement.

Que dire du Blackfish ... Nous attendons toujours une attitude responsable de la communauté européenne en la matière. En détruisant cette seule pratique illicite, la question de la ressource serait pratiquement réglée.

Par ailleurs, la reconnaissance de l'implication des facteurs climatiques ou terrestres exogènes à la profession n'est pas encore réellement qualifiée.

- Nous sommes ouverts à toute proposition de valorisation des produits, à chaque échelon de la filière et de communication objective vis à vis des consommateurs.

- La question de la gouvernance implique une place plus importante des Comités Consultatifs Régionaux (où les professionnels de la pêche doivent conserver une juste place) et des parlementaires européens dans la prise de décision par rapport à la Commission européenne. La politique européenne doit fixer un cadre dans lequel les professionnels doivent pouvoir interférer pour oeuvrer à la durabilité de leur secteur, par des réponses adaptées aux réalités locales.